



**DEMANDE D'OPTION POUR LE CHOIX D'UN SEUL REGIME DE PROTECTION SOCIALE COMPETENT CONCERNANT
LES PLURIACTIFS NON-SALARIES**

(Article L. 171-3 et D.171-12 du Code de la sécurité sociale)

A. DONNEES PERSONNELLES		
Numéro de sécurité sociale :		
Nom(s) :	Prénom :	
Date de naissance :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Téléphone :	Courriel :	
B. INFORMATION CONCERNANT LA SITUATION PROFESSIONNELLE		
<input type="checkbox"/> Activité(s) indépendante(s) non agricole(s) (RSI)	<input type="checkbox"/> Activité(s) non-salariée(s) agricole(s) (MSA)	
Nature des Activité(s) non agricole(s) exercée(s) : _____	Nature des Activité(s) agricole(s) exercée(s) : _____	
_____	_____	
Date de début d'activité : _____	Date de début d'activité : _____	
_____	_____	
C. REGIME DE PROTECTION SOCIALE NON-SALARIE ACTUEL	D. CHOIX DU NOUVEAU REGIME DE PROTECTION SOCIALE	
Je relève actuellement du régime de protection sociale non-salarié suivant :	Je choisis dorénavant de relever du régime de protection sociale non-salarié suivant :	
<input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> RSI	<input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> RSI	
E. MONTANTS DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE RECETTES H.T. AU TITRE DES TROIS DERNIERES ANNEES CIVILES		
Montant de chiffre d'affaires ou de recettes H.T. (cf. voir la notice au verso)	Activité(s) indépendante(s) non agricole(s)	Activité(s) non salariée(s) agricole(s)
Année de référence 2 0		
Année de référence 2 0		
Année de référence 2 0		

Par ma signature, j'atteste sur l'honneur que toutes les informations sont conformes à la réalité.

FAIT A _____ LE _____ SIGNATURE _____

Cadre réservé à l'administration (à ne pas renseigner)

Date de réception de la demande d'option :	_____
Demande d'option recevable au regard des montants déclarés de chiffres d'affaires ou de recettes H.T. :	<input type="checkbox"/> Oul <input type="checkbox"/> Non
Date de modification effective du régime :	0 1 0 1 2 0

La loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de votre régime de protection sociale.

NOTICE

- **Suis-je concerné(e) par la demande d'option?**

Je suis concerné(e) si j'exerce à la fois une ou plusieurs activités agricole(s) et non agricole(s) en qualité de travailleurs indépendants et relevant de différents régimes de protection sociale (MSA ou RSI).

Bon à savoir : En cas d'exercice simultané d'une activité saisonnière et d'une activité permanente, vous relevez du seul régime de votre activité permanente.

- **Quel est l'intérêt de la demande d'option?**

Elle vous permet, si vous remplissez certaines conditions, d'opter pour le rattachement au seul régime de protection sociale de votre choix (MSA ou RSI) en matière d'affiliation, de recouvrement de vos cotisations et contributions sociales et de versement de vos prestations sociales.

- **Quelle est la condition préalable à remplir pour faire ma demande d'option?**

Si vous souhaitez changer de régime de protection sociale, vous devez justifier que le montant total de votre chiffre d'affaires ou de recettes hors taxes généré par votre activité relevant de l'autre régime, sur les trois dernières années civiles, est plus élevé que celui perçu au titre de votre activité relevant de votre régime actuel.

Bon à savoir : Si votre situation de pluriactivité a débuté au 15 janvier 2015, vous ne pourrez exercer votre droit d'option qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, si vous en remplissez la condition visée ci-dessus. La comparaison portera sur la somme du chiffre d'affaires ou de recettes hors taxe générée par chacune de vos activités au cours des trois années civiles précédant votre demande.

- **A qui dois-je adresser ma demande d'option?**

Votre demande d'option est à adresser, au moyen du présent formulaire, au régime de protection sociale non salarié dont vous relevez, lequel fera ensuite les liens utiles avec le régime de votre choix.

- **A quelle date ma demande d'option prend effet ?**

Elle prend effet au 1^{er} janvier de la deuxième année civile suivant les trois années de références qui ont permis de comparer le montant total de votre chiffre d'affaire ou de recettes hors taxes.

Bon à savoir : Si votre situation de pluriactivité a débuté au 15 janvier 2015, vous pourrez exercer votre demande d'option à compter du 1^{er} janvier 2018 (si vous en remplissez toutefois la condition)

Votre demande prendra alors effet au 1^{er} janvier 2019.